



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Mercredi 15 Février 2017

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation : 8 Février 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 Février 2017

La séance est ouverte

Le 15 Février 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme. TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	À 18h40	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme. BOUROSSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROSSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	À 18h45		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	À 18h56		PELISSIER Bernadette	E	M. BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	À 18h40		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
2017/01	Renouvellement adhésion au comité National d'Action Sociale (CNAS)	Adopté à l'unanimité
2017/02	Renouvellement adhésion à la structure AHI 33 - Service de santé au travail	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2017/03	Partenariat avec l'association ASA DES PALUS	Adopté à l'unanimité
2017/04	Étude loi sur l'eau pour le projet d'extension de la Technopole	Adopté à l'unanimité
2017/05	Lancement d'une étude d'impact consécutive à l'extension de la Technopole BORDEAUX-MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
2017/06	Versement de la subvention ARCINS ENVIRONNEMENT « Insertion Professionnelle par la filière environnement »	Adopté à l'unanimité
TECHNIQUE		
2017/07	Lancement d'une consultation d'assistance a maîtrise d'ouvrage étude optimisation énergétique dynamique	<i>Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)</i>
2017/08	Composition du jury dans le cadre du concours restreint pour le choix du projet et de la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment EUREKAPOLE – Site Technopole BORDEAUX - MONTESQUIEU	<i>Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)</i>
2017/09	Lancement de consultation(s) pour le suivi de la construction et la bonne réalisation du bâtiment EUREKAPOLE	<i>Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)</i>

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

2017/10	Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiment EUREKAPOLE – SITE TECHNOPOLE BORDEAUX-MONTESQUIEU	<i>Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)</i>
2017/11	Location de bâtiments modulaires sur le site Montesquieu	<i>Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)</i>
2017/12	<i>Lancement de consultation(s) de travaux de voiries et réseaux</i>	<i>Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)</i>
2017/13	Partenariat avec l'agence Locale de L'énergie	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2016/14	Acompte Subvention office de tourisme	Adopté à l'unanimité



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

2017-01/RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que par délibération du n°2003/62 du 19 décembre 2003 la Communauté de Communes a adhéré au Comité National d'Action Sociale des Collectivités à compter du 1^{er} janvier 2004,

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de renouveler son adhésion au CNAS,

2°) Autorise le versement au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs), avec un montant estimé pour 2017 de 33 390, 00 euros.

3°) Désigne un élu et un technicien représentant la Communauté de communes de Montesquieu :

ÉLU	TECHNICIEN
Monsieur CONSTANT Daniel	Madame RUIZ Hélène

4°) Inscrit les crédits nécessaires au budget afférent,

5°) Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

2017-02/RENOUVELLEMENT ADHÉSION À LA STRUCTURE AHI 33 - SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Les employeurs territoriaux doivent disposer pour leurs agents d'un service de médecine préventive. Ce service a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Le médecin de médecine préventive est chargé d'apprécier la compatibilité des conditions de travail liées au poste de travail occupé par l'agent avec son état de santé. Il lui revient également de prévenir les risques professionnels en milieu de travail.

▪ **Surveillance médicale des agents**

Les agents sont soumis obligatoirement à un examen médical au moment de l'embauche et bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. En plus de cet examen médical minimum, le médecin de prévention exerce une surveillance médicale renforcée à l'égard de certaines catégories de personnels. Il définit la fréquence et la nature des visites médicales, visites à caractère obligatoire et prescrit des examens médicaux complémentaires si besoin. Il veille aux obligations vaccinales de certains agents exposés à des risques de contamination en raison des fonctions qu'ils exercent. Il sera également sollicité pour l'aménagement des postes de travail et le reclassement professionnel lié aux inaptitudes définitives du poste de travail.

▪ **Actions sur le milieu du travail**

le médecin de prévention est chargé de prévenir les risques professionnels en milieu du travail. il exerce cette mission de conseil auprès de l'autorité territoriale, des agents et de leurs représentants. il formule des recommandations notamment sur l'utilisation de substances ou produits dangereux, sur l'aménagement des postes de travail, les locaux. il est en lien avec l'agent de prévention (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et l'acfi (agent chargé de la fonction d'inspection). il peut assister aux débats relatifs aux questions d'hygiène et de sécurité lors des réunions des chsct (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ou ct (comité technique).

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de renouveler son adhésion à la structure AHI 33,

2°) Autorise le versement à la structure AHI 33 une cotisation estimée pour 2017 de 15 047,40 € répartie de la façon suivante :

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017*

STRUCTURES	EFFECTIF	COTISATION
CCM	70	6 510,00 €
SMDE	16	1 488,00 €
SAUCAT	7	651,00 €
MARTILLAC	11	1 004,40 €
LEOGNAN	18	1 674,00 €
LA BREDE	15	1 395,00 €
CASTRES	14	1 302,00 €
CADAUJAC	11	1 023,00 €
TOTAL		15 047,40 €

3°) propose de désigner un élu représentant la Communauté de communes de Montesquieu :

ÉLU
Monsieur TAMARELLE Christian

4°) inscrit les crédits nécessaires au budget afférent,

5°) autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

2017-03/ PARTENARIAT ASSOCIATION ASA DES PALUS

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

Il s'agit de verser verser une subvention de 10 000 € à l'ASA des PALUS pour l'année 2016,

L'**ASA des Palus de l'Aruan** qui a pour objet la construction, l'entretien, la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux ainsi que les actions d'intérêt commun en vue de la prévention contre les risques sanitaires, de l'aménagement et l'entretien de cours d'eau, lacs ou plan d'eau, voies et réseaux divers et de la mise en valeur des propriétés. Son but est d'obtenir, par la gestion des ouvrages hydrauliques et du réseau hydrographique, des niveaux d'eau optimum en fonction des saisons, des caractéristiques altimétriques des territoires concernés, des conditions climatiques, des exigences liées, notamment, à l'exploitation agricole ou pastorale et, à leur maintien en bon état des terrains regroupés au sein d'une même unité hydraulique, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité.

-
Monsieur LEMIRE indique que la délibération a déjà été prise en fin décembre 2016, mais sa forme ne permet pas le déblocage des fonds.



COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Autorise le Président à verser une subvention de 10 000 € à l'ASA pour l'année 2016,

Prévoit les crédits nécessaires au budget 2017.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

2017-04/ ÉTUDE LOI SUR L'EAU POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA TECHNOPOLE

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

La CCM souhaite réaliser un nouveau bâtiment dénommé EUREKAPOLE et anticiper l'extension de la zone d'activité.

Considérant la modification réglementaire récente liée à la réforme des autorisations environnementales du 26 janvier 2017 (Décret n° 2017-82). Pour cela, elle doit se mettre en conformité avec les nouvelles démarches concernant les autorisations environnementales.

Considérant la nécessité d'anticiper les solutions techniques et environnementales au développement de la Technopole

Considérant la nécessité de réduire les délais préalables aux autorisations d'urbanisme sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu.

Il est décidé de lancer une étude Loi sur l'eau.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Approuve le recours à une étude pour l'obtention du volet autorisation Loi sur l'Eau

Inscrit les crédits au budget afférent

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents.

2017-05/ LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPACT CONSÉCUTIVE A L'EXTENSION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX - MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau bâtiment dénommé EUREKAPOLE, la Communauté de Communes de Montesquieu est soumise à une étude d'impact au titre du défrichement.

En effet, une étude doit être systématiquement mise en place pour toute extension de zone d'activité supérieure à 10 hectares. en l'occurrence, ce nouveau projet répondant à ces critères, la CCM doit lancer une étude de défrichement.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Approuve le lancement d'une étude d'impact

Inscrit les crédits nécessaires aux budgets afférents.

AUTORISE le président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents.

2017-06/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu organise des actions de développement économique sur son territoire dans le cadre de sa compétence obligatoire.

Cette compétence se décline notamment par une politique publique plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et par l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi, dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantiers d'insertion professionnelle.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection des espaces naturels communautaires .

Par un appel à projet lancé en 2013, l'Association Arcins Environnement Service a proposé un programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection des zones naturelles.

Une convention a donc été signée entre l'Association Arcins Environnement Service et la Communauté de Communes afin de fixer leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association pour une durée de 3 ans.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Rappel des objectifs de cette action :

l'accès ou le retour à une activité rémunérée des bénéficiaires dans le cadre de ces travaux et l'apprentissage des règles inhérentes au travail en entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sécurité...),
la découverte des métiers de l'environnement,
l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un projet professionnel,
l'accès à l'emploi durable

Il s'agit pour l'année 2017, conformément à la convention de partenariat, d'accorder le versement d'une subvention de 175 000 € dont :

- 25 % après le vote de la délibération 2017 soit 43 750 €,
- 50 % en juillet soit 87 550 €
- 25 % à la remise du rapport d'activités soit 43750 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité:

Décide du versement de la subvention annuelle 2017 à ARCINS environnement d'un montant de 175 000 € en trois versements définis dans la convention de partenariat,

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2017, pour le versement de la subvention et l'exécution de la mission détaillée dans la convention citée.

Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

2017-07/ LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ÉTUDE OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DYNAMIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Président

Dans le cadre de la construction du bâtiment EUREKAPOLE et de la réhabilitation du CENTRE de RESSOURCES, la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de MONTESQUIEU s'engage dans une démarche permettant l'utilisation rationnelle et mesurée de l'énergie.

Afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie, de monter les dossiers de demandes de subventions liés à ces travaux, de mettre en œuvre les actions de consommation d'énergie rentables économiquement et de suivre la mise en place de ces dernières, la CCM décide de lancer une consultation pour désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour l'Étude d'optimisation Énergétique Dynamique qui sera composée de 2 lots :

- lot 1 : Étude d'optimisation Énergétique Dynamique et suivi de la construction du bâtiment EUREKAPOLE
- Lot 2 : Étude d'optimisation Énergétique Dynamique et suivi de la réhabilitation du Centre de Ressources.

Demande d'intervention de Monsieur MICHEL DUFRANC.

Il note que le Président propose toute une série de délibérations qui mériteraient d'être présentées de façon globale plutôt que saucissonnée de la sorte.

Monsieur DUFRANC se demande de quoi il s'agit ?

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Nous savons que les services de la CCM ont cru et ont besoin d'espaces , on sait que le restaurant ne permet plus de répondre aux besoins du site, on sait que le centre de ressources doit faire l'objet d'une réhabilitation, mais au-delà de cela.

Ce projet EUREKAPOLE de quoi s'agit-il ? Il propose la création d'un espace de coworking, d'un fablab....

Le total annoncé des travaux proposés correspond à 15 millions d'euros. Il faut savoir à quoi va servir ce projet.

Comme il s'agit de l'Économie, Monsieur DUFRANC a cherché dans les archives de la commission, il n'a trouvé que deux procès-verbaux évoquant le projet , l'un en novembre 2015, ou un certain Monsieur DUBERN est venu faire une présentation, puis en mai 2016, présentation plutôt succincte décrivant différents espaces tel que le restaurant, la pépinière et l'espace de coworking existant dans le cadre de ressources.

Un fablab, sabir administratif dont on ne sait pas véritablement à quoi il peut servir. Un biolab, là aussi sabir dont on ne peut s'interroger de l'utilité.

Vous nous demandez de prendre ces délibérations sans avoir voté le budget donc sans que les sommes y soient inscrits, et il n'y avait rien prévu en 2016. On met politiquement la charrue avant les bœufs pour des dépenses très importantes.

Monsieur DUFRANC indique qu'il est très réservé quand à ses gadgets, l'engagement financier en rapport ne garantit en rien le développement économique sur le territoire.

En fait, il s'élève sur la méthode très opaque de la mise en œuvre de ce projet qui va lourdement engager la Communauté de Communes, sans que les élus aient tous les éléments en mains.

On ne connaît pas les dépenses de rénovation de centre lui-même, et par-dessus tout on est incapable faute de maîtrise foncière d'accueillir des entreprises classiques.

On pourrait aller vers une autre politique à savoir comme le faisait avant la Communauté de Communes l'acquisition de terrains à aménager nous privant de nouvelles recettes fiscales.

Monsieur DUFRANC demande au Président de faire une présentation permettant de justifier un tel engagement pour le développement économique du territoire et la création d'emploi.

Monsieur le Président note le ton professoral de Monsieur le Maire de la Brède.

Il indique qu'il va avec son collègue et vice-président à l'aménagement du territoire présenter le projet comme ils l'ont déjà fait à plusieurs occasions.

Il demande à Monsieur DUFRANC de ne pas le couper, il a lui même écouté son intervention sans le faire. C'est le minimum que l'on peut attendre dans le cadre d'échanges entre élus responsables.

Monsieur le Président est surpris par l'intervention de Monsieur DUFRANC.

Il rappelle qu'en terme de fiscalité la modification a été faite en 2010 par le gouvernement de l'époque, la Communauté de Communes n'a fait qu'appliquer les lois de la république.

Monsieur le Président s'étonne que ce projet soit découvert à l'instant, alors qu'il est étudié et présenté depuis 2 ans maintenant.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Il prend offense de cette posture qui pourrait laisser croire que le Président engage la Communauté de Communes sans vérifier la capacité à le faire.

Il rappelle que le projet EUREKAPOLE répond à plusieurs problématiques.

Ainsi concernant le restaurant nous avons investigué pour trouver une solution avec le privé. Ces investigations n'ont pas abouti, les porteurs de projets n'arrivant pas à faire financer leurs projets.

C'est donc la collectivité qui s'engage pour résoudre cette problématique. La pépinière est aujourd'hui à la fois trop petite et a besoin d'espaces modernisés.

Il en est de même en terme de bureau, et comme l'indique Monsieur DUFRANC la CCM a grossi, comme la technopole qui aujourd'hui reçoit plus de 1300 salariés et nous devons nous en réjouir. Nous avons besoin de plus de salles de réunion, nous en manquons cruellement. Il est nécessaire aussi d'avoir des espaces pour les salariés de la CCM.

Monsieur le Président rappelle que la situation de la technopole quand nous l'avons pris n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Nous avons travaillé à son évolution et avons fait une étude pour dégager un programme de développement, tout cela nous l'avons fait avec des décisions prises par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui nous faisons un nouveau pas pour évoluer avec les outils nouveaux qui sont attendus par les entreprises. Nous sommes allés visiter ces différents lieux de ce type.

Il indique que nous sommes regardés avec envie à l'extérieur, on se demande comment nous avons fait pour transformer ce projet qui était systématiquement attaqué en un projet florissant.

Monsieur le Président rappelle aussi qu'il a sollicité tous les maires par courrier afin de connaître les opportunités de terrain économiques dans leur PLU. A ce jour il n'a que peu de réponses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président à l'aménagement du territoire, Bernard FATH.

Monsieur FATH est très attentif à ce projet, nous sommes aujourd'hui victimes de notre succès. Nous devons anticiper sur l'activité de la Communauté de Communes. Il faut pousser des murs et trouver des jeux de tiroirs.

Une partie de l'opération est en fait un transfert. Il s'agit d'un fait. Pour le restaurant il en est de même. Il y a déjà eu plusieurs investisseurs qui n'ont pas abouti. Ces différents projets représentent 7 à 8 millions d'euros à vérifier.

L'auditorium est aussi une nécessité. La nouveauté co-working et fablab est à peu près de l'ordre d'1,5 millions d'euros. Il s'agit d'enveloppes qui devront être affinées, c'est l'objet de ces délibérations.

Il faut noter aussi que nos capacités de désendettement se comptent en mois alors que dans nos communes nous comptons en année. La CCM a les moyens de ses projets.

Il faut aussi noter que si nous avons fait le choix de la fiscalité économique nous avons subi la réforme de 2010.

À cette époque nous avons 50 % sur les entreprises et 50 % sur les ménages, aujourd'hui comme l'a indiqué Monsieur le Président nous allons vers 53 % Entreprises et 47 % les ménages qui sont à la fois le constat du dynamisme du territoire et le fruit de nos engagements en matière d'économie.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Il faut à la fois travailler pour l'économie traditionnelle, mais il y a aussi d'autres domaines dans l'économie comme l'économie du savoir, et l'économie collaborative.

L'intérêt de ces nouveaux espaces permet la créativité et donc la création de valeurs ajoutées.

Monsieur FATH donne lecture de deux articles du journal « le Monde » sur la révolution numérique. Notre territoire doit pouvoir fournir un lieu permettant de s'adapter à l'évolution de ces outils.

C'est le futur que nous préparons en permettant l'émergence de starts-up.

La France de 2017 n'est pas celle des années 1990, et nous ne pouvons que se féliciter du travail accompli au sein de la CCM qu'orchestre Monsieur le Président.

Monsieur FATH donne lecture des différents comptes-rendus qui ont tracé nos travaux. Il s'interroge sur la période choisie pour mettre à l'agenda cette question.

Monsieur AULANIER demande la parole. Il souhaite faire état de son intervention à titre professionnel à DARWIN, il finance des associations qui accompagnent des chefs d'Entreprise telles que les pionnières. Il y a certes un pari à investir dans ce type de projet mais ça vaut le coup de le faire.

Il suggère que nous sommes dans une phase de programme que nous pouvons discuter.

Monsieur DARBO demande la parole. Il indique que dans l'aéronautique, le FABLAB n'est pas un gadget chez THALES les ingénieurs s'en sont saisis pour développer de nouvelles pièces.

On parle d'investissements, il aurait fallu présenter ces investissements, mais surtout leurs répartitions sur les 13 communes. Cela aurait permis de prendre des décisions de façon plus confortable.

Monsieur le Président rappelle que la CCM travaille sur un territoire, elle n'est pas comptable de la répartition par commune. Il s'étonne que depuis 2002 il n'y ait pas encore d'esprit communautaire.

On investit sur un territoire, ou l'on permet de développer un accès aux services égalitaires des habitants.

Monsieur BALAYÉ indique qu'il connaît les outils présentés et qu'il est favorable aux fablabs et serait heureux de recevoir à Marseille., par contre Il voudrait connaître le calibrage du projet. Il sait que nous avons la capacité de faire.

Monsieur GAZEAU dont il se fait le porte-parole regrette que nous ne nous investissions pas suffisamment dans le développement de nouvelles zones d'activités.

Monsieur le Président indique qu'il attend la réponse de Monsieur le Maire de CADAUJAC sur son courrier permettant de nouvelles zones bien dimensionnées et sans contrainte.

Il rappelle qu'en tant que maire, il a eu à subir des décisions de la commune voisine inscrivant un EBC rendant impossible la sortie sur l'échangeur. L'investisseur est donc parti ailleurs.

Quant aux informations demandées, nous avons fait travailler un programmiste. Aujourd'hui le programme est prévu à 4000 m² pour une livraison 2019.

Monsieur CLAVERIE note qu'il ne faut pas être étonné du développement économique du territoire quand on a nommé deux vice-présidents comme Messieurs DUFRANC et GAZEAU.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Par contre Monsieur CLAVERIE est réservé quant aux projets car les routes sont mal dimensionnées. Il informe qu'il s'abstiendra au vote.

Monsieur le Président s'étonne que ce sujet soit abordé de cette façon alors que nous avons pris ces dossiers à bras le corps de façon collective. Nous avons créé un schéma des pistes cyclables qui pourront être financées comme nous l'avons fait pour la commune de la Brède.

L'histoire retiendra le vote de ce soir...

Les investissements faits par la CCM permettent une ressource fiscale importante, et il faudra réfléchir à une nouvelle distribution des retours d'investissements.

Monsieur CLAVERIE indique qu'il a fait un trait d'humour en commençant son intervention et souligne que Monsieur le Président en fait de même. Monsieur le Président lui indique qu'il ne s'agissait pas d'humour pour sa part.

Madame DUFRANC souhaite attirer l'attention de ses collègues sur la saturation de l'autoroute matin et soir. Faire venir des entreprises c'est louable mais faire venir des entreprises c'est louable mais il faut prendre en compte cette problématique.

Le Président confirme le travail en cours pour l'aménagement de l'échangeur de la Prade. Nous sommes dans le tour de table financier. Sur l'autoroute la CCM n'a pas de prise, mais il faudra se poser la question de l'accessibilité à la métropole.

il a de son côté demandé aux services de travailler sur l'accessibilité de la technopole via un équipement sur la voie romaine et à l'intérieur pour fluidifier la circulation.

C'est le travail logique des élus.

Monsieur FATH indique que le Département a fait travailler sur une modélisation.

Les sociétés d'autoroutes ont dit qu'il n'y avait aucun problème et que donc il n'y aurait aucun financement de leur part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR 29 VOIX POUR ; 13 ABSTENTIONS, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, MME BOURROUSSE, M.GACHET, MME ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , MME DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION MME BOURROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)

Autorise le Président à lancer la (les) consultation(s) pour assurer la (les) prestations telles que précédemment décrites,

Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles.

Autorise le Président à faire les demandes de subventions auprès des potentiels partenaires financeurs de l'opération (ADEME)

Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Inscrit les crédits nécessaires aux budgets afférents



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

2017-08/ COMPOSITION DU JURY DANS LE CADRE DU CONCOURS RESTREINT POUR LE CHOIX DU PROJET ET DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPOLE BORDEAUX – MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur Le président

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes de Montesquieu prévoit la construction d'un bâtiment dénommé EUREKAPOLE.

Au regard des textes réglementaires précités, le projet et la maîtrise d'œuvre seront choisis sur avis du jury dans le cadre d'un concours restreint.

La composition du jury envisagée pour le concours concerné est la suivante :

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres (Président, 5 membres titulaires)
- M. FATH, Conseiller Départemental et Vice-Président à l'Aménagement du Territoire
- le tiers des membres du jury possédant les qualifications demandées ou équivalentes à l'équipe de maîtrise d'œuvre :
 - 1 architecte (Ordre des Architectes)
 - 1 architecte (CAUE)
 - 2 ingénieurs
 - 1 ingénieur Développement Durable (ADEME)
 - le comptable public,
 - un représentant du service en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)

Autorise l'organisation et la composition du jury précitée.

Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Inscrit les crédits aux budgets afférents

2017-09/ LANCEMENT DE CONSULTATION(S) POUR LE SUIVI DE LA CONSTRUCTION ET LA BONNE RÉALISATION DU BÂTIMENT EUREKAPOLE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Président

Outre la consultation concours MOE décrite dans la délibération N°2017/07 , dans le cadre de la construction du bâtiment EUREKAPOLE et afin d'en sécuriser le suivi et la bonne réception, la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de MONTESQUIEU décide de lancer les consultations obligatoires suivantes :



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

- Coordinateur en Sécurité Incendie (CSSI),
- Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS),
- Bureau de Contrôle Technique (CT),
- Organisation Prévention et Coordination (OPC),
- Assurance Dommage Ouvrage (DO).

Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOURROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)

Autorise le président à lancer la (les) consultation(s) pour assurer la (les) prestations telles que précédemment décrites,

Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles.

Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Inscrit les crédits aux budgets afférents

2017-10/ LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPOLE BORDEAUX-MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur Le Président

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes de Montesquieu prévoit la construction d'un bâtiment dénommé EUREKAPOLE.

Au regard des textes réglementaires précités, il est nécessaire de choisir un projet et un maître d'œuvre sur concours restreint. La procédure de passation est l'appel d'offres restreint soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 69 à 70 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera négocié avec le lauréat du concours en application de l'article 30-I-6° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La forme du marché sera alors un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Sur la base d'un coût des travaux et des espaces extérieurs, hors aménagements et équipements de détail, valeur décembre 2016 sont estimés à 9 662 785 € HT, incluant le coût des viabilisations et de raccordement aux concessionnaires, l'estimation des honoraires du maître d'œuvre est évaluée à 11% du montant HT des travaux, soit 1 062 906 € HT / 1 275 487,20 € TTC.

Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOURROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

Autorise le Président à lancer la(les) consultation(s) pour assurer la(les) prestations telles que précédemment décrites,

Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles,

Inscrit les crédits aux budgets afférents.

2017-11/ LOCATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES SUR LE SITE MONTESQUIEU

Dans le cadre de la location sur 4 ans de 900 m² de bâtiments modulaires, un budget de fonctionnement prévisionnel a été établi.

Il se décompose selon les phases suivantes : Forfait mise en place des bâtiments modulaires d'un montant de 330 000€ TTC - 48 Loyers mensuels de 26 580 € TTC

soit

- l'estimation pour l'année 2017 (comprenant le forfait de mise en place + 4 mois) est évaluée à 436 320 € TTC
- l'estimation pour l'année 2018 (12 mois) est évaluée à 318 960 € TTC
- l'estimation pour l'année 2019 (12 mois) est évaluée à 318 960 € TTC
- l'estimation pour l'année 2020 (12 mois) est évaluée à 318 960 € TTC
- l'estimation pour l'année 2021 (8 mois) est évaluée à 212 640 € TTC.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 605 840 € TTC répartis sur 48 mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR 29 VOIX POUR ; 13 ABSTENTIONS, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE, M.BALAYE, MME BOURROUSSE, M.GACHET, MME ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU, MME DUFRANC, M.DUFRANC, M.GAZEAU (PROCURATION MME BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)

Autoriser le Président à lancer la consultation pour assurer la prestation telle que précédemment décrite,

Inscrire les crédits nécessaires aux budgets afférents

Autoriser le président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles.

2017-12/ LANCEMENT DE CONSULTATION DE TRAVAUX DE VOIRIES ET RÉSEAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Le Président

Dans le cadre du nouveau bâtiment Eurekapôle, de nouvelles voiries doivent être réalisées sur l'emprise de la technopole selon le schéma prévisionnel de la ZAC.

L'objectif des travaux est de construire et d'améliorer les voiries et réseaux communautaires de la Technopol et ainsi que d'augmenter le nombre de parkings.

Les travaux consistent :

à viabiliser les terrains liés à la construction du bâtiment EUREKAPOLE et de la desserte des terrains de la zone nord de la technopole Bordeaux-Montesquieu.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

- à renforcer les réseaux d'eau potable et incendie existants,
- à la création de voirie pour l'accès aux bâtiments transitoires industrialisés bois.

Les consultations seront lancées selon la procédure adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 000 000 € hors taxes.

Monsieur le Président présente le projet de renforcement et d'extension des voiries. Il s'agit d'anticiper sur le projet EUREKAPOLE mais aussi d'accompagner le développement des entreprises locales qui se développent. Il insiste sur cette information pour éclairer la décision de l'assemblée.

Le Président met la délibération au vote.

Il indique que l'histoire retiendra ces votes et rappelle qu'il reçoit régulièrement des chefs d'entreprise et qu'il aura à leur signifier les choix des uns et des autres. Il devra indiquer les orientations prises et les choix qui ne font pas l'unanimité.

Son devoir de Président reste d'être honnête jusqu'au bout des ongles et personne ne peut le mettre en doute.

Il note que les allusions sur des accords dans le choix d'entreprises n'ont pas lieu d'être. La CCM respecte les règles des marchés. Les choses se font dans la transparence et la concurrence.

Cette délibération ouvre un projet plus large qu'EUREKAPOLE, il répond aux demandes de développement des entreprises qui se développent sur la Technopole.

Monsieur DUFRANC souhaite intervenir, il précise qu'à aucun moment il n'a souhaité mettre en doute l'honnêteté du Président. Il regrette la méthode. Il considère qu'au vu des enjeux et des sommes engagées il y aurait pu avoir plus de transparence, plus d'explications, plus de débats.

Monsieur le Président indique qu'il n'a jamais été économe d'explications. Le projet a été présenté à plusieurs occasions, on ne peut le découvrir ce soir !

Monsieur FATH donne lecture du compte-rendu de la commission développement économique :

« Le service Développement Économique participe activement à la construction du projet EUREKAPOLE, projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le site de la Technopole avec les services de la CCM. Sa contribution concerne notamment l'élaboration du pré-programme définissant les futurs usages de ce bâtiment, la participation aux différentes étapes du projet.

- *La construction du pré-programme EUREKAPOLE a été réalisée par le biais d'un état des lieux des fablabs et espaces de co-working existants à l'échelle locale, régionale voire internationale (analyse bibliographique complétée par des visites et/ou entretiens téléphoniques) ainsi que par des interviews d'entreprises de la Technopole.*

Les espaces suivants ont été identifiés pour être mis en place au sein d' EUREKAPOLE :

- *un restaurant interentreprises pouvant servir jusqu'à 650 repas par jour*
- *un espace incubateur de 10 places et un espace pépinière comportant une trentaine de bureaux individuels modulables ainsi que des laboratoires proposés en location longue durée*
- *un espace de co-working d'une capacité de 50 à 100 personnes*
- *un fablab, espace de fabrication numérique ouvert aux porteurs de projets, aux entreprises et au Grand Public (de 9 à 99 ans)*
- *un biolab, espace constitué par une série de laboratoires mutualisés de chimie durable, de*



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

biologie et de microbiologie qui seront équipés de manière à permettre aux porteurs de projets et aux entreprises de mener des travaux de recherche et développement de courte durée (à l'heure, à la journée ou à la semaine), de manière ponctuelle ou récurrente

- *Ces éléments ont été intégrés au Cahier des Clauses Techniques Particulières de la mission de programmiste, dont la consultation sera lancée au 31 mai 2016. »*

Monsieur FATH note ainsi que tout le monde était largement au courant.

Monsieur le Président note que les décisions prises depuis l'origine de la CCM portent leur fruit et permettent de faire ces projets et d'autres.

Il veut aussi rappeler que lors de la pose de la 1ère pierre de la caserne des pompiers de la Brède, le colonel a loué l'osmose entre les élus qui a permis la réalisation de ce projet sur la commune de la Brède pour 1 million d'euros.

Nous avançons dans nos projets pour faire avancer le territoire, et continuer à investir dans le développement économique. Avec nos choix nous pouvons aujourd'hui assumer les différentes problématiques que nous avons à gérer comme les inondations digues et bien d'autres.

Monsieur DUFRANC rappelle que bien souvent les projets ont été votés à l'unanimité.

Monsieur le Président note qu'alors il ne peut lui être reproché de vouloir continuer à investir pour l'avenir du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR 29 VOIX POUR ; 13 ABSTENTIONS, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE, M.BALAYE, MME BOURROUSSE, M.GACHET, MME ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU, MME DUFRANC, M.DUFRANC, M.GAZEAU (PROCURATION MME BOURROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)

Autorise le Président à lancer les consultations pour assurer les prestations telles que précédemment décrites,

Autorise le président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles,

2017-13/ PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE – CONVENTION ANNUELLE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Le Président

La Communauté de Communes de Montesquieu a noué dès 2009 un partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie, s'engageant pour mettre en œuvre plusieurs actions en matière de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation des énergies renouvelables, de projets de constructions ou réhabilitation de bâtiments à hautes performances environnementales et énergétiques.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) créée le 24 janvier 2007, sous la forme d'une association conforme à la loi de 1901, est née d'une volonté conjointe de l'Europe, de L'ADEME, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de disposer d'une structure d'accompagnement et de soutien technique, indépendante et neutre, dans les domaines répondant aux problématiques liées aux consommations d'énergie.

La Communauté de Communes a adhéré à l'association « ALEC » de la métropole Bordelaise. Elle est représentée par un de ses membres au Conseil d'Administration, au sein du collège B « Collectivités locales et



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mercredi 15 Février 2017

établissements publics de coopération intercommunale » et dispose de ce fait d'une voix délibérative. La CCM est représentée par M. TAMARELLE Christian, Président de la Communauté de Communes de Montesquieu. Cette adhésion vaut pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Communauté de Communes de Montesquieu a renouvelé son partenariat avec l'ALEC le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2017 s'élève à 2 800€.

Le montant de la contribution pour l'année 2017 pour les missions déclinées ci-dessous s'élève à 4 500€.

Parallèlement aux missions de base de cette association, la convention annuelle 2017 prévoit les missions suivantes :

1. **Stratégie territoriale : Innovation – Veille - Prospective**

Conseils à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie énergétique : Bilan énergétique de territoire et accompagnement TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) - Programmation intégrée dans la convention SYSDAU - Alec 2017

2. **Plans d'actions : aide à la décision, soutien technique**

CEP : Suivi CEP 2016: 14 bâtiments

Accompagnements pré opérationnels : Accompagnement au projet de construction du nouveau bâtiment EUREKAPOLE (intégration d'une mission de commissionnement) et accompagnement à la rénovation du Centre de Ressources.

Rattrapage de la programmation 2016 non effectuée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise le Président à signer la convention annuelle 2017;

Inscrit AU BUDGET LES CRÉDITS NÉCESSAIRES À CETTE ACTION.

2017-14/ ACOMPTE SUBVENTION OFFICE DE TOURISME

RAPPORTEUR :Monsieur le Président

Afin de permettre la continuité d'activité et le fonctionnement quotidien de l'office de tourisme, la CCM octroie à l'Office de Tourisme un acompte de la subvention 2017, sur la base de la subvention votée pour l'année 2016.

Cet acompte représente environ un quart de la subvention de l'année précédente (versement par trimestre) soit un montant de 52 500 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Attribue une subvention d'un montant de 52 500 € à l'Office de Tourisme pour le premier trimestre 2017.

les crédits nécessaires au budget afférent.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour
la séance est levée***